

STAGES FILIERE C.G.E.A.

Dans le cadre de leur formation conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau IV (Bac Professionnel), les élèves :

- de 2nde doivent réaliser 5 semaines de stage (cf tableau)
- de 1^{ère} et Terminale doivent réaliser 16 semaines de stage.

Pour les élèves entrant en classe de 1^{ère} :

* stage collectif de **8 semaines** sur l'**exploitation « principale »**, qui servira de base à l'élaboration d'un dossier de stage écrit évalué en épreuve terminale (coefficient 3)

* stage collectif de **2 semaines** sur **une autre exploitation** (avec un système de production différent de celui de l'exploitation principale) ou **dans un organisme** (clinique vétérinaire, fromagerie, laiterie ...)

* stage individuel de **1 semaine** sur l'exploitation du lycée, par roulement /chaque élève

Pour les élèves entrant en classe de Terminale

Le stage en exploitation principale est complété par une période de **4 semaines** consécutives en classe de Terminale (3 semaines au retour des congés de Toussaint).

Une **semaine** de stage par roulement sur l'exploitation du lycée est réalisée en classe de terminale.

CHOIX DES LIEUX DE STAGE

Critères à respecter :

. une distance minimum pouvant varier de 15 à 20 km entre le lieu de stage et le domicile de l'élève.
. les stages en exploitation se déroulent du **lundi matin au vendredi soir 18h** ; ceci implique donc que **l'élève dort sur le lieu de stage** pour mieux s'imprégner du fonctionnement et de la vie de l'exploitation.

. l'exploitation retenue doit :

- de préférence être en suivi de contrôle de performances (contrôle laitier, suivi de reproduction, contrôle de croissance ..)
- obligatoirement fournir une comptabilité de gestion (bilans, compte de résultat et si possible marges brutes)
- offrir des productions telles que des brebis laitières, des bovins viande, des bovins lait ... en lien avec les productions étudiées en cours

Toutefois, vous pouvez proposer une autre exploitation, sous réserve de réponse aux critères à respecter ==> **l'acceptation sera soumise à l'équipe pédagogique.**

Une exploitation trop complexe (beaucoup de productions, emploi de salariés) n'est pas à privilégier dans l'intérêt de l'élève.

Un atelier hors sol strict n'est pas recevable.

Dès acceptation du lieu de stage par l'équipe pédagogique, des conventions de stage seront établies par le lycée et distribuées à votre enfant.

Elles devront nous être retournées le plus rapidement possible, signées par le maître de stage et par les parents.

Dates de stages Filière CGEA

2nde PRODUCTION → 5 semaines

1 semaine sur Exploitation Agricole (sur les vacances scolaires)	Vacances d'hiver entre le 6 février 2023 et le 17 février 2023
3 semaines sur une Exploitation Agricole	Du 19 juin 2023 au 7 juillet 2023
1 semaine sur Exploitation du lycée	Par roulement sur l'année

1ère CGEA → 11 semaines

3 semaines sur Exploitation Principale	Du 28 novembre au 16 décembre 2022
3 semaines sur Exploitation Principale (dont 1 semaine sur vacances scolaires)	Du 13 février au 3 mars 2023
2 semaines sur Exploitation Principale	Du 12 au 23 juin 2023
2 semaines sur une Autre Exploitation	Du 26 juin au 7 juillet 2023
1 semaine sur Exploitation du Lycée	Par roulement sur l'année

Terminale CGEA → 5 semaines

4 semaines sur Exploitation Principale (dont 1 semaine sur vacances scolaires)	Du 31 octobre au 25 novembre 2022
1 semaine sur Exploitation du lycée	Par roulement sur l'année